



COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 049/2021-2026

**Demande de crédit d'étude complémentaire
d'un montant de CHF 19'200.00 portant sur la
réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881
du Port de Founex, en augmentation du
préavis N° 63/2016-2021**

Responsabilité du dossier :

Patrimoine Immobilier et Sports

M. Hervé Mange - Municipal

M. Laurent Kilchherr - Municipal

Founex, le 12 mars 2025

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	3
2. Contexte	3
3. Objet du préavis	3
4. Conclusions	5

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Municipalité souhaite pouvoir donner une ouverture sur le lac aux Founachus, comme en jouissent les habitants des communes riveraines de Terre-Sainte. Pour ce faire, elle a le projet de construire de nouvelles infrastructures permettant à tous les amateurs de loisirs et de proximité lacustres de partager des locaux fonctionnels. Ce nouveau bâtiment devra être à même de remplacer avantageusement les équipements provisoires et le bâti actuels.

2. Contexte

Par l'acceptation du préavis N° 63/2016-2021 le 29 avril 2019, le Conseil communal a décidé, entre autres, de donner son aval à la Municipalité en vue de l'acquisition de la parcelle N° 881 et d'une partie du DP 1022. Ces deux terrains ont depuis pu être achetés au Canton de Vaud, et être regroupés sous la numérotation parcellaire N° 881 en zone affectée à des besoins publics selon l'art. 15 LAT (Plan d'affectation « Le Port », 06 janvier 2022).

Le préavis N° 63/2026-2021 comportait également un crédit d'étude portant sur deux volets :

- La construction d'un local pour le Club Nautique de Founex dans le talus excavé de la DP 1022 jouxtant la RC1
- L'aménagement d'un nouveau bâtiment de stockage et un local à containers entre le bâtiment de la Capitainerie et la pente de soutènement de la RC1

La concession pour l'exploitation d'un port que le Canton de Vaud a renouvelée en avril 2019, a été amendée en octobre 2021 pour refléter l'acquisition par la Commune de Founex de la parcelle N° 881. Depuis lors, cette dernière ne fait plus partie de la concession cantonale et seules les installations à l'eau sont concernées.

La parcelle N° 881, dans son périmètre avant remembrement, était et reste exploitée à ce jour par la Société coopérative du port de Founex jusqu'à fin 2029, selon une convention établie en 1982.

Néanmoins, des discussions sont en cours avec le conseil d'administration de la SCPF et celles-ci pourraient aboutir à la construction de ces nouvelles infrastructures avant l'échéance de la convention à fin 2029. Ceci permettrait à tous les amateurs de loisirs et de proximité lacustres de partager des locaux fonctionnels à court terme.

Dans l'hypothèse contraire, la parcelle N° 881 serait mise en valeur après 2029 et les Founachus devraient patienter à moyen terme.

3. Objet du préavis

Le présent préavis porte sur une demande de crédit d'étude complémentaire à l'étude menée dans le cadre du préavis N° 63/2016-2021. Cette nouvelle étude vise à élargir la vision actuelle qui se limite à un ou deux clubs, un local de stockage et un local déchetterie pour la Capitainerie.

Ce complément permettra d'étendre l'étude déjà réalisée et de concevoir un projet qui englobe les besoins de tous les usagers, soit :

- Les familles Founachues
- La Capitainerie
- Les Clubs d'activités lacustres
- Les organisateurs de manifestations périodiques

Dans ce but, une mutualisation sera faite de tous les espaces à vocation commune que sont notamment :

- La salle de réunion / récréative
- Les sanitaires
- Les vestiaires
- Le local technique
- Les aménagements pour personnes à mobilité réduite
- La terrasse
- La buvette

Le tout prendra place sur la parcelle N° 881 dans le cadre du plan partiel d'affectation « Le Port » d'une part, et des besoins d'accès pour les chantiers navals et des opérations liées à l'exploitation du Port d'autre part.

L'étude sera conduite selon les phases 11, 21 et 31 du modèle SIA 112 (Architectes) dont le tableau ci-dessous indique la séquence et la nature :

SIA 112 *Modèle – Etude et conduite de projet Architecte*

Phases SIA		Phases partielles
1	Définitions des objectifs	11 Enoncé des besoins, approche méthodologique
2	Etudes préliminaires	21 Définition du projet de construction, étude de faisabilité 22 Procédure de choix de mandataires
3	Etude du projet	31 Avant-projet 32 Projet de l'ouvrage 33 Procédure de demande d'autorisation
4	Appel d'offres	41 Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication
5	Réalisation	51 Projet d'exécution 52 Exécution de l'ouvrage 53 Mise en service, achèvement

Le cabinet d'architectes Ligne B a réalisé l'étude précédente qui sera re-exploitée pour celle faisant l'objet du présent préavis. Ce cabinet a fait la proposition suivante, à laquelle la Municipalité a rajouté 5% de réserve à titre de divers et imprévus.

Phases (SIA 112)	Phases partielles	Montants
1 Définitions des objectifs	11 Enoncé des besoins, approche méthodologique	CHF 1'500.00
2 Etudes préliminaires	21 Définition du projet de construction, étude de faisabilité	CHF 4'500.00
3 Etude du projet	31 Avant-projet	CHF 8'400.00
Sous-total 1, hors taxe		CHF 14'400.00
Imagerie & reprographie		CHF 2'500.00
Sous-total 2, hors taxe		CHF 16'900.00
Réserve 5% pour divers et imprévus		CHF 845.00
Total HT		CHF 17'745.00
TVA 8,1%		CHF 1'437,35
Total TTC		CHF 19'182.35
Total TTC arrondi		CHF 19'200.00

Enfin, le planning de l'étude est prévu comme suit :

- Phase 1 : Mai 2025
- Phase 2 : Juin 2025
- Phase 3 : Juillet-Octobre 2025

4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 049/2021-2026, concernant une demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 19'200.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle N° 881 du Port de Founex, en augmentation du préavis N° 063/2016-2021
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Ouï** le rapport de la Commission des constructions
- Ouï** le rapport de la Commission des sports
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 049/2021-2026
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 19'200.00
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire
- D'autoriser** la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 30 ans

Ainsi approuvé par la Municipalité le 17 mars 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris



le Municipal :
Laurent Kilchherr



le Secrétaire :
Daniel Brunner



le Municipal :
Hervé Mange



Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal N° 49/2021-2026 concernant une “Demande de crédit d’étude complémentaire d’un montant de CHF19’200.- portant sur la réalisation d’un bâtiment sur la parcelle N° 881 du Port de Founex, en augmentation du préavis N°63/2016-2021”.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s’est réunie le 31 mars 2025 à la demande de la Municipalité pour examiner le préavis susmentionné, en présence de Madame Lucie Kunz-Harris, Syndique, Madame Emmanuelle Moser-Lehr et Madame Christa von Wattenwyl, Municipales et Monsieur Laurent Kilchherr et Hervé Mange, Municipaux, Monsieur Yann Le Mercier et Monsieur Attilio Catenaro, chefs de service, ainsi que Monsieur Daniel Brunner, Secrétaire Municipal et Monsieur Thomas Morisod, Président du Conseil Communal.

Le préavis 49/2021-2026 nous a été présenté par Monsieur Hervé Mange, Municipal en charge du dossier. Les commissions des constructions et des sports étaient également conviées à cette présentation.

Après avoir entendu les réponses aux questions posées durant la séance et sur la base des informations complémentaires reçues à la suite de cette séance, la commission des finances s’est réunie afin de rédiger le présent rapport.

RAPPEL CHRONOLOGIQUE ET ÉTAT DES LIEUX

Le présent préavis fait suite à un préavis (No 063/2016-2021) adopté le 29 avril 2019. A cette date le Conseil avait accepté d’accorder à la Municipalité un crédit de CHF 922’000.- TTC dans le but de :

1. Acquérir la parcelle 881 ainsi qu’une partie du DP 1022
2. Construire un mur de soutènement
3. Etudier la réalisation d’un bâtiment pour le Club Nautique de Founex et d’une extension du bâtiment de la Capitainerie sur la parcelle 881
4. Etudier, enfin, plusieurs variantes pour l’établissement d’une plateforme de baignade.

Le préavis adopté en avril 2019, prévoyait un calendrier ambitieux de réalisation des prestations, celui-ci était toutefois assorti d’une note de prudence quant à la dépendance de décisions du Conseil d’Etat, mais aussi de divers services cantonaux.

Pour information, nous reproduisons ci-après la planification envisagée à la date d’acceptation du préavis 063/2016-2021 (en avril 2019).

Démarches préliminaires :

- Vote du crédit d'achat, d'études et de construction du mur → 29 avril 2019
- Délai référendaire → fin mai 2019
- Signature d'une Convention avec la DGMR pour le mur de soutènement → fin mai 2019
- Démarches d'acquisition des parcelles 881 et DP 1022 (partiel)
- Transformation de l'Acte de concession pour usage d'eau N° 207
- Transformation de la Convention qui lie la Commune et la Coopérative

Etude du projet et travaux du mur de soutènement (avant travaux de la RC1) :

- Début du mandat d'ingénieur → début mai 2019
- Sondages géotechniques → mi-mai 2019
- Elaboration du projet définitif → mi-juin 2019
- Négociation de gré à gré de l'offre d'entreprise de génie civil → mi-juillet 2019
- Début des travaux → mi-août 2019
- Fin des travaux → automne 2019

L'étude des variantes pour la plateforme de baignade permettra à la Municipalité de choisir la solution appropriée, en concertation avec les utilisateurs habituels du port.

La parcelle a été acquise par la Commune en date du 19 février 2021 pour la somme de CHF 200'000.- au bénéfice du Canton.

Le mur de soutènement, réalisé en tenant compte de la construction future du bâtiment prévu pour le Club nautique de Founex, a dû être revu récemment et renforcé afin de garantir une stabilisation durable du terrain, celui-ci s'affaissant progressivement en l'absence de réalisation de la construction prévue contre celui-ci. Pour ce faire, à la demande de la Municipalité, le Conseil a accepté, en date du 17 juin 2024, une demande de crédit de CHF 500'000.- en vue de la finalisation et du renforcement du mur de soutènement et de l'accès au port de Founex (Préavis 036/2021-2026).

Le crédit de CHF 922'000.- accordé le 29 avril 2019 a été partiellement consommé (CHF 670'000.- environ, soit 73%). Le détail obtenu de la part de la Municipalité est reproduit ci-après :

Budget - préavis n° 31 / 2016-2021				
Désignation	Montants HC	Montants TTC	Factures	Reste à dépenser
Achat des parcelles 881 et DP 1022 (partiel) à l'Etat	200 000.00	200 000.00	200 000.00	0.00
Honoraires architecte	100 000.00	107 700.00	87 000.00	20 700.00
Honoraires ingénieur civil (y.c. projet et suivi travaux mur de soutènement)	65 000.00	70 005.00	91 816.70	-21 811.70
Honoraires ingénieurs spécialisés CVSE (20'000 + 3'000 énergie)	23 000.00	24 771.00	11 470.00	13 301.00
Honoraires ingénieur spécialisé en concept et conseils énergétiques (3'000)	0.00	0.00	0.00	0.00
Honoraires ingénieur spécialisé en environnement et domaine de l'eau	8 000.00	8 616.00	0.00	8 616.00
Honoraires ingénieur spécialisé en diagnostic amiante	5 000.00	5 385.00	0.00	5 385.00
Honoraires géomètre pour dossier de mise à l'enquête et cadastre parcelles	6 000.00	6 462.00	5 063.10	1 398.90
Honoraires urbaniste pour le changement d'affectation parcelle 881	8 000.00	8 616.00	0.00	8 616.00
Honoraires notaire et frais Registre foncier pour le transfert de propriété	20 000.00	21 540.00	3 950.00	17 590.00
Honoraires et sondages géotechniques, y.c. rapport	15 000.00	16 155.00	0.00	16 155.00
Honoraires ingénieur spécialisé en équipements nautiques	70 000.00	75 390.00	0.00	75 390.00
Honoraires juriste pour les Conventions (DGMR et Coopérative)	10 000.00	10 770.00	3 399.00	7 371.00
Honoraires du Bureau d'assistance au Maître de l'ouvrage (BAMO)	40 000.00	43 080.00	0.00	43 080.00
Travaux du mur de soutènement	120 000.00	129 240.00	129 240.00	0.00
Travaux d'aménagements extérieurs et déplacement du chalet CNF	65 000.00	70 005.00	71 084.75	-1 079.75
Frais et taxes (publications officielles, permis, taxes, héliographies, etc.)	50 000.00	53 850.00	1 492.55	52 357.45
Divers et imprévus (environ 10 %)	65 000.00	70 005.00	64 752.00	5 253.00
TOTAL TTC	870 000.00	921 590.00	669 268.10	252 321.90
Arrondi TTC		922 000.00	73%	27%

Pour ce qui est du crédit de CHF 500'000.- accordé pour la finalisation et le renforcement du mur (préavis 036/2021-2026), il n'y a pas lieu de penser, à ce stade, que ce montant ne sera pas entièrement dépensé.

Il est à noter qu'en 2021, le Conseil a adopté le préavis 102/2016-2021 « Adoption du plan d'affectation « Le Port » et de son règlement ». Ce préavis visait à modifier l'affectation de la parcelle 881 pour la colloquer en zone affectée à des besoins publics 15 LAT. Une telle démarche avait pour objectif la valorisation des terrains situés à proximité du port en permettant le développement d'espaces d'agrément pour ses usagers. L'objectif était le regroupement des infrastructures nécessaires aux activités des sociétés locales existantes sur le site, dans un centre nautique. Comme indiqué en page 5 du préavis en question, l'implantation prévoit un bâtiment à l'usage du club nautique en limite de propriété, en bordure de la RC, avec une toiture en partie destinée à une place dépose-minute et une place pour les handicapés accessibles depuis la route.

A ce stade et donc 6 ans après l'acceptation du préavis fondateur de ce projet d'aménagement du Port de Founex, le présent préavis porte sur l'activation du point 3 du préavis 063/2016-2021.

Il s'agit donc d'un crédit d'étude complémentaire qui devrait permettre d'élargir l'étude déjà réalisée (pour mémoire, les honoraires d'architecte déjà dépensés sur le préavis fondateur s'élèvent à CHF 87'000.- sur un montant total de CHF 107'700.-). Le montant de ce crédit d'étude étant inférieur à CHF 20'000.-, soit le montant jusqu'auquel le Conseil autorise la Municipalité à engager financièrement la commune sans le consulter, il n'était pas nécessaire pour la Municipalité d'établir un préavis pour réaliser cette étude complémentaire. Toutefois, ce sujet ayant déjà fait l'objet de débats nourris au sein du Conseil, la Municipalité a souhaité faire valider sa démarche par le biais du présent préavis.

Ainsi, l'étude complémentaire, dont il est question dans le présent préavis, se concentrera sur un projet qui devra fédérer les besoins de tous les usagers du lieu, aussi bien les habitants de la commune de Founex que les clubs d'activités lacustres, la Capitainerie ainsi que les organisateurs de manifestations périodiques, à l'instar de la Semaine du soir de Founex.

La deuxième ligne directrice indiquée clairement par le préavis est celle de la mutualisation des espaces à vocation commune qui devrait mener à une optimisation des espaces et des coûts, sans entraver les besoins d'accès pour les chantiers navals ainsi que les opérations liées à l'exploitation du port. Il est utile de rappeler

à ce propos que le Conseil a validé, dans le cadre de la levée d'une des 3 oppositions qui figuraient au préavis 102/2016-2021, un engagement écrit de la Municipalité confirmant à la Société coopérative du port de Founex (SCPF) que, dans le cadre de la mise en application du futur Plan d'affectation <(Le Port »), elle n'entendait en aucune manière entraver un usage conforme à leur destination d'infrastructures portuaires de l'actuelle grue de levage des bateaux, de la bande bitumineuse, de la rampe de mise à l'eau ainsi que de la capitainerie.

Comme mentionné dans le préavis 49/2021-2026, le port est exploité par la SCPF à qui la Commune a remis son droit d'exploitation de la zone via une convention signée par les parties prenantes en 1982. Il est intéressant de rappeler ici que le Conseil a autorisé, en 2015, la Commune à octroyer un prêt de CHF 200'000 à la SCPF, via le préavis 63/2011-2016, afin d'effectuer les travaux nécessaires sur les installations du port au terme de 30 ans d'exploitation. Les investissements envisagés dans ce préavis étaient alors évalués à environ CHF 2'600'000.00. Compte tenu de l'importance de ce projet et notamment de ses coûts, la SCPF avait fait part à la Municipalité de son désir de pouvoir compter sur la pérennité de la concession cédée. Or, la fin de celle-ci étant prévue au 31 décembre 2029, durée qui ne permettait pas à la SCPF d'amortir les investissements envisagés, la commune avait alors sollicité une prolongation de la concession pour une nouvelle période de 50 ans, soit une échéance en 2065, qui lui avait été accordée par la Direction générale de l'environnement du Canton de Vaud.

APPEL A L'ACTION

En page 3 du préavis 49/2021-2026, il est indiqué que la concession pour l'exploitation d'un port, renouvelée par le Canton de Vaud en avril 2019, a été amendée en octobre 2021 pour refléter l'acquisition par la Commune de la parcelle No 881. Dès lors, cette dernière ne fait plus partie de la concession cantonale et seules les installations à l'eau sont concernées.

La partie « terrestre » de la parcelle 881 étant dissociée de la concession cantonale depuis octobre 2021, la commission des finances ne voit pas pourquoi il est nécessaire d'attendre fin 2029 pour mettre en valeur cette partie de la parcelle, sachant que la convention passée entre la Commune et la SCPF ne régit que l'exploitation de la zone pour laquelle une concession cantonale a été octroyée, soit depuis octobre 2021, la partie « lacustre » du port de Founex.

Il est en effet prévisible que, si l'on doit attendre jusqu'à fin 2029, les besoins des utilisateurs du port et des Founachus auront évolué. Ces nouveaux paramètres rendront certainement l'étude complémentaire caduque et impliqueront l'établissement d'un nouveau crédit d'étude pour mettre à jour le projet.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances invite la Municipalité à s'engager fermement à réaliser le projet de construction dans les meilleurs délais à la suite de l'acceptation et de la réalisation de cette étude complémentaire en menant notamment des échanges réguliers et constructifs avec la SCPF, les chantiers navals, les sociétés locales sises au port de Founex et les habitants de Founex afin d'intégrer au projet l'ensemble des besoins des utilisateurs actuels et futurs de la zone portuaire.

REMARQUES ET CONCLUSIONS

On ne peut que se réjouir de voir progresser ce projet d'aménagement du Port de Founex sur lequel la Municipalité planche depuis 2015, date à laquelle un crédit d'étude de CHF 40'000.- avait déjà été accordé (Préavis 075/2011-2016).

L'ouvrage a été remis sur le métier en 2019 (Préavis 063/2016-2021) accouchant de l'achat de la parcelle 881 au Canton de Vaud ainsi que de la construction d'un mur de soutènement qui, en l'absence de la construction du bâtiment prévu pour le Club nautique de Founex, s'est avéré ensuite insuffisant pour garantir la sécurité et la viabilité des lieux.

Il a dès lors fallu agir en urgence pour renforcer et finaliser cet ouvrage et c'est pour ce faire que le Conseil communal a accepté le crédit de CHF 500'000.- en juin 2024 (Préavis 036/2021-2026).

Le préavis proposé aujourd'hui donne non seulement l'espoir de l'avancement du projet, mais aussi d'un résultat plus englobant et fédérateur des attentes de tous les usagers du Port de Founex, y inclus les Founachus-(es) sans voiles ni moteurs. Pour cela, il sera déterminant de donner voix à chacune des parties prenantes au cours de l'étude et d'avoir des échanges réguliers et constructifs avec la SCPF afin de garantir la faisabilité du projet envisagé et une concrétisation de celui-ci dans les meilleurs délais.

A ce stade, le montant requis par le préavis ne couvre qu'une première partie de l'étude à compléter pour arriver au projet de l'ouvrage. Selon le modèle SIA 112, les phases suivantes de l'étude seront encore à découvrir et nous sommes loin de l'exécution de l'ouvrage (doubles inconnues : le temps et le coût).

En tenant compte des éléments qui précèdent et de notre appel à l'action, tel qu'indiqué dans le chapitre précédent, la Commission des Finances vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la demande de crédit de CHF 19'200.- telle que présentée dans ce préavis 049/2021-2026.

Fait à Founex, le 03 avril 2025

Les membres de la Commission des finances :

Nicolas Debluë

Florence Wargnier

Robert Schmoll

Vincent Damba

Alexandre Favero

François Girardin

Philippe Farine

Rapport de la Commission des constructions concernant le préavis municipal Préavis No. 049/2021-2026

Demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 19'200.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle No. 881 du Port de Founex, en augmentation du préavis No. 63/2016-2021

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
La Commission des Constructions a été convoquée en date du 31 mars 2025 pour la présentation du préavis précité en présence des Municipaux, Mme Lucie Kunz Harris, Mme Emmanuelle Moser-Lehr, M. Laurent Kilchherr et M. Hervé Mange, ainsi que les chefs de services et le secrétaire municipal, la commission des finances et la commission des sports.

M. Hervé Mange a présenté le Préavis et a répondu aux questions posées par les membres présents.

Quatre membres de la commission de constructions présents à la réunion se sont réunis le jour même pour débattre de ce préavis.

Décision de la Commission des constructions :

Après avoir examiné le préavis, la Commission des constructions exprime son approbation concernant l'étude d'un futur bâtiment pour l'accueil des différents comités aquatiques ainsi que leurs équipements, contribuant ainsi à renforcer l'infrastructure locale et les activités communautaires liées à l'eau. Le projet apporterait une nouvelle dynamique au Port de Founex et serait un atout majeur pour la commune de Founex.

La Commission des constructions est favorable à la poursuite de ce projet et de ses études complémentaires, qui permettront de concrétiser ce projet dans les meilleures conditions possibles en tenant compte des impératifs techniques, environnementaux et sociaux.

Conclusion :

La Commission des constructions souligne ses attentes afin de bénéficier d'un projet qui apporte de réelles réponses à l'accueil des habitants de Founex au bord du lac et dans ce but s'attend à ce que le futur projet se démarque des précédents.

En conclusion, la Commission des constructions vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis No. 049/2021-2026 - une demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 19'200.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle No 881 du Port de Founex, en augmentation du préavis No. 63/2016-2021

Ainsi fait à Founex, le 21 avril 2025

Pour la Commission de Construction

Letizia Farine

Lucy Axam

Serge Moser

Nicolas Ulmer

Isabel Jacober Harel
(excusé)

Cedric Stern
(excusé)

Bernard Cintas
(excusé)

Rapport de la Commission des Sports sur la demande de crédit d'étude complémentaire d'un montant de CHF 19'200.00 portant sur la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle No 881 du Port de Founex, en augmentation du préavis No 63/2016-2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Sports a examiné le préavis 049/2021-2026 présenté par la Municipalité lors de la séance du 31 mars 2025, qui demande un crédit d'étude complémentaire relative à la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle No 881 du Port de Founex. Ce préavis est en lien direct avec le préavis No 63/2016-2021.

Etaient présent Madame Lucie Kunz-Harris, syndic, de Mesdames Emmanuelle Moser-Lehr et Christa von Wattenwyl, municipales, de Messieurs Laurent Kilchherr et Hervé Mange, municipaux, accompagnés de Monsieur Daniel Brunner, Secrétaire communal et de Monsieur Yann Lemercier, Chef de service. Nous soulignons également la présence de la commission des finances et des constructions.

Les explications fournies par la Municipalité et les réponses apportées à nos questions nous ont permis d'en débattre et de nous positionner.

Introduction

La Commission des Sports a examiné le préavis No 049/2021-2026 relatif à la demande de crédit d'étude complémentaire pour la réalisation d'un bâtiment sur la parcelle No 881 du Port de Founex. Nous souhaitons ici exprimer notre position favorable à ce Préavis.

Conclusion

En conclusion, nous considérons que le rapport de la Municipalité est un pas dans la bonne direction pour le renforcement des infrastructures sportives et communautaires de Founex. Nous encourageons vivement la Municipalité à poursuivre cette réflexion et à intégrer ces idées dans le cadre de l'étude demandée.

Ainsi fait à Founex, le 23 avril 2025

Pour la commission des sports :

Dino Ferro

Wilfried Wagnier

Harry Hondius

Thierry Bessède

Simon Vaucher

Nicolas Lockhart
Excusé

Massimiliano Ranieri
Excusé